

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon siège à huit clos en séance ordinaire ce lundi le septième (7<sup>e</sup>) jour du mois de décembre 2020, à dix-neuf heures (19 h 00) au lieu et heure ordinaires des séances. La séance étant diffusée en direct via le Facebook de la Municipalité et enregistré via visio-conférence zoom.

Sont présents : Madame Diane Dufour, messieurs Gilles Harvey, Réjean Hébert et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Claude Poulin.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay étant absent et un poste de conseiller est vacant.

Assistent également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster, ainsi que monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

#### **Rés # 20-12-01      TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le décret numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 9 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient présents en personne pour délibérer et voter à la séance. Cette séance étant diffusée en direct via le Facebook de la Municipalité et enregistrée via visio-conférence zoom et publier sur notre site web;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public informant nos contribuables des présentes procédures a été publié le 3 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dany Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ordre du jour a été publié sur le site « facebook » de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-004, autorisant les conseils municipaux à siéger à huis clos, les périodes de questions des citoyens se déroulant séance tenante ne seront pas possible. Les contribuables sont donc invités à poser leurs questions via le site « facebook » de la municipalité ou par courriel à : [info@saintsimeon.ca](mailto:info@saintsimeon.ca).

#### **NOTE                      COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC**

Monsieur Gilles Harvey, substitut de monsieur le maire Sylvain Tremblay à la table des Maires de la MRC de Charlevoix-Est, fait le point sur les principaux sujets de l'ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 20-12-02      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 20-12-03      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 20-12-04      COMPTES**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2008261 à C2008300, L2000056 à L2000062, et P2000120 à P2000155)	319 600,31 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	40 330,50 \$
- Frais de déplacement	218,52 \$
<b>TOTAL</b>	<b>360 149,33 \$</b>

**Rés # 20-12-05      AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAXES POUR 2021**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Gilles Harvey, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif aux taux de taxes pour l'année 2021.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Rés # 20-12-06      AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA TAXE D'AQUEDUC**

Avis de motion est donné par la présente, par madame Diane Dufour, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant la taxe d'aqueduc.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**Rés # 20-12-07                    CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront habituellement les lundis, à l'exception des lundis fériés, et qui débiteront à 19 h 00 :

- |                                    |                        |
|------------------------------------|------------------------|
| • lundi le 11 janvier              | • lundi le 5 juillet   |
| • lundi le 1 <sup>er</sup> février | • lundi le 2 août      |
| • lundi le 1 <sup>er</sup> mars    | • mardi le 7 septembre |
| • mardi le 6 avril                 | • lundi le 4 octobre   |
| • lundi le 3 mai                   | • lundi le 15 novembre |
| • lundi le 7 juin                  | • lundi le 6 décembre  |

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Rés # 20-12-08                    PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2021"**

Sur proposition monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme "Emplois d'été Canada 2021".

Madame Christine Dufour, secrétaire, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**NOTE                                    DÉPÔT DU REGISTRE DES DONNS REÇUS**

Tel que le prévoit la *Loi sur l'éthique et la déontologie*, madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose au conseil un extrait du « registre public des déclarations faites par un membre du conseil ou par un employé ». Aucune déclaration au cours des douze (12) derniers mois.

**Rés # 20-12-09                    ANNULATION DE CRÉANCES**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'annulation des factures et comptes clients suivants :

- |                          |               |            |
|--------------------------|---------------|------------|
| - Compte client # 1296   | au montant de | 258,00 \$  |
| - Compte client # 1297   | au montant de | 129,00 \$  |
| - Matricule 5100 27 6014 | au montant de | 103,00 \$. |

**Rés # 20-12-10            ADOPTION PROGRAMME CONCERNANT L'INSTALLATION  
ET LA VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE POUR  
LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

CONSIDÉRANT            que la MRC de Charlevoix-Est a révisé son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel a été attesté conforme par la ministre de la Sécurité publique le 16 mars 2020 et est entré en vigueur le 16 juin 2020, pour une période de 5 ans ;

CONSIDÉRANT            que le schéma contient un plan de mise en œuvre constitué d'une trentaine d'actions à portée régionale et/ou municipale, dont l'adoption d'un programme spécifique à l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée ;

CONSIDÉRANT            que chaque municipalité doit adopter un tel programme, en se basant sur un modèle type que la MRC peut proposer à l'ensemble des municipalités ou, à défaut, rédigera son propre programme, en conformité aux objectifs et actions du présent schéma ;

CONSIDÉRANT            le programme élaboré par le préventionniste de la MRC de Charlevoix-Est et proposé à la municipalité ;

EN  
CONSÉQUENCE,            il est proposé par monsieur Réjean Hébert et résolu unanimement, d'adopter le « Programme spécifique à l'installation et la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée » pour application sur le territoire de la municipalité de Saint-Siméon.

c. c.                        M. Tobie Jean, préventionniste en sécurité incendie, MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 20-12-11            DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UNE  
MOTONEIGE**

ATTENDU QUE            la pratique des sports de plein air tels la motoneige, les véhicules tout terrain, le ski de fond, la raquette, etc., sont en recrudescence ;

ATTENDU QU'            il est impératif de s'assurer de la sécurité des amateurs de sports hivernaux ;

ATTENDU QUE            lors d'appels des centrales 911, pour un sauvetage en forêt, ce sont nos services en incendie qui sont appelés comme premiers répondants car ni la « Sûreté du Québec » ni la « Corporation des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) » ne se déplacent sur les lieux ;

ATTENDU QU'            il serait opportun de faire l'acquisition d'une motoneige pour procéder sécuritairement à l'évacuation de possibles blessés ;

POUR

CES MOTIFS

sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière auprès des autorités gouvernementales ci-après pour procéder à l'achat d'une motoneige :

- Mme Geneviève Guilbault, Vice-première ministre, Ministre de la Sécurité publique et Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale ;
- Mme Émilie Foster, Députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré ;
- MRC de Charlevoix-Est.

### **Rés # 20-12-12      LISTE DE NOS PRIORITÉS 2021 À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'acheminer au directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, la liste de nos demandes et des priorités d'intervention et de nos activités 2021, ci-après :

#### **PRIORITÉS :**

- la piste de motoneiges;
- la surveillance du bâtiment « toilettes du Village relais », au 498 rue Saint-Laurent ;
- la présence des « VTT » sur le terrain de jeux de l'école primaire ;
- l'application de la nouvelle réglementation sur les « VTT » ;
- la vitesse des véhicules lourds, surtout aux entrées donnant accès au noyau villageois, tant sur la Route 170 que sur la Route 138 ;
- l'interdiction de camper sur les quais de Saint-Siméon, Baie-des-Rochers et Port-au-Persil, ainsi qu'aux haltes routières de la rivière Noire et des Bouleaux ;
- le stationnement de nuit, pendant la période hivernale, dans le noyau villageois ;
- le stationnement à l'arrière de l'Hôtel de ville, sauf pour les employés ;
- la circulation des vélos à l'arrière de l'Hôtel de ville ;
- l'utilisation excessive du frein moteur dans le secteur villageois.

#### **ACTIVITÉS :**

- la Fête Nationale du Québec, le 24 juin 2021.  
Lieu : Date à déterminer.
- Au Coeur des Arts de Saint-Siméon, début août 2021.  
Lieu : Place Modesto-Zadra
- le camp de jour pour les jeunes de 5 à 12 ans, de la fin juin à la mi-août 2021.  
Lieu : CCRMT.

**Rés # 20-12-13                    SOUMISSIONS REÇUES POUR LA FOURNITURE DE MACHINERIE, SUR UNE BASE HORAIRE, POUR 2020 - 2021**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à un appel d'offres publiques pour la fourniture de machinerie sur une base horaire (résolution 20-10-10), pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et le 30 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE cinq (5) entreprises ont déposé un prix au taux horaire, pour la location de la machinerie qu'elles possèdent, incluant les frais de déplacement, soit :

- Fernand Harvey & fils inc.
- Excavation Pascal Lavoie
- Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.
- Aurel Harvey inc.
- Morneau Tremblay, construction – excavation ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise ayant soumis le prix le plus bas pour chacune des machineries lorsque nous en aurons besoin.

La Municipalité se réserve aussi l'embauche de l'entreprise « Excavation Pascal Lavoie » dans le dossier impliquants « Le Club Les Aventuriers de Charlevoix avec M. Vital Lévesque (piste de motoneige) ».

Cette résolution ne s'applique pas lors de procédures d'appel d'offres.

**Rés # 20-12-14                    PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – 2020-2021 / VOLET 9 : CHEMINS À DOUBLE VOCATION**

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Siméon l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020 en cours.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Rue Saint-Léon	0,375 km	Gravier	550
Chemin de l'Érablière	0,150 km	Gravier	400

POUR CES  
MOTIFS,

sur une proposition de Dany Tremblay, appuyé par madame Diane Dufour, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Saint-Siméon demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 0,525 km.

**Rés # 20-12-15      CAMP ARTHUR SAVARD – ENTRETIEN D'HIVER DE LA CÔTE DE LA JETÉE**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de conclure une entente avec « Le Camp Arthur Savard », relativement à l'entretien hivernal de la « Côte de la Jetée » pendant l'hiver 2020-2021, comme suit :

La Municipalité s'engage à :

- effectuer le sablage de la Côte de la Jetée, au besoin, durant la saison hivernale 2020-2021 pour le bon déroulement des opérations du Camp Arthur Savard ;

En contrepartie :

L'entreprise 9323-9911 Québec inc. (le Camp Arthur Savard) s'engage à :

- élargir, au besoin, avec sa niveleuse, le chemin à partir du bas de la Côte de la Jetée jusqu'à notre usine de chloration, soit sur une distance d'environ 2,4 kilomètres ;
- porter une attention particulière aux équipements de prise d'eau de la Municipalité en évitant d'abaisser le gravier existant sur la partie du chemin soit :
  - o 3 prises d'air, 2 repères de vannes, 2 boîtes de vannes ainsi que 2 couverts de regard, laquelle entreprise pourra être tenue responsable de tous bris pouvant survenir auxdits équipements.

Ces équipements ayant déjà été identifiés sur place à monsieur Shany Mercier représentant de l'entreprise ;

- fournir à la Municipalité de Saint-Siméon :
  - o une preuve d'immatriculation de la niveleuse qui effectuera les opérations de déneigement (élargissement) ;
  - o une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 \$ en vigueur.

QUE la municipalité de Saint-Siméon peut mettre fin à l'entente moyennant un préavis de dix (10) jours à l'autre partie.

QUE, la présente résolution sert d'entente entre les parties.

**Rés # 20-12-16            PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MAMH POUR LES TRAVAUX SUR LA RUE DU QUAI**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Sous-Volet 1.1 du programme « Fonds pour l'Infrastructure municipale d'eau » (dossier 2027187).

**Rés # 20-12-17            AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 255 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 709 667 \$, AUX FINS DE REFAIRE LES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE, AINSI QUE LA CHAMBRE DE RÉDUCTION DE PRESSION DE LA RUE DU QUAI ET D'Y AJOUTER L'ÉGOUT PLUVIAL**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Réjean Hébert, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 255 décrétant un emprunt d'un montant de 709 667 \$, aux fins de refaire les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, ainsi que la chambre de réduction de pression de la rue du Quai et d'y ajouter l'égout pluvial.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**Rés # 20-12-18            CONTRAT D'ENTREPOSAGE DU BÂTIMENT DU QUAI BRISE-LAMES**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de conclure un contrat avec « Excavation Pascal Lavoie inc. » aux fins de procéder à l'entreposage du bâtiment qui sera installé sur le quai brise-lames. Le coût dudit entreposage est de 100 \$ (plus taxes) par mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, jusqu'au moment de la livraison.

**Rés # 20-12-19            ENSEIGNE POUR IDENTIFIER LE SECTEUR DE « PORT-AUX-QUILLES**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une enseigne pour identifier le secteur de Port-aux-Quilles auprès de l'entreprise « APRIL », au coût de 3 736,69 \$ (taxes incluses).



**Rés # 20-12-20            RATIFIER LA RÉOLUTION RELATIVE À LA CONVENTION  
D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DE  
CHARLEVOIX ATC**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal ratifie l'autorisation relative à la signature de la convention d'aide financière avec Tourisme Charlevoix pour l'aménagement du Quai Brise-Lame. Que cette convention d'aide financière entre Tourisme Charlevoix et la Municipalité de Saint-Siméon, concernant l'octroi d'une contribution financière non remboursable par Tourisme Charlevoix ne pouvant excéder 49 000 \$, en vertu de l'entente de partenariat régional en tourisme pour la région touristique de Charlevoix, soit acceptée telle que rédigée.

QUE le conseil s'engage à payer la partie financière non subventionnée.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est, par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 20-12-21            FACTURE DU SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE DE LA  
FQM/MMQ (SAJ)**

ATTENDU QUE le 26 août 2020, une demande de permis d'agrandissement nous a été adressée par les propriétaires de l'immeuble sis au 535 chemin de Port-au-Persil ;

ATTENDU QUE dans une lettre adressée à la MRC de Charlevoix-Est, le 6 septembre 2017, la MMQ demandait de ne plus émettre de permis pour le susdit immeuble en invoquant l'article 7 de la Loi sur la Sécurité civile ;

ATTENDU QUE nous avons donc pris information sur la procédure à suivre auprès de M. Jean-Philippe Langlois, alors au service de la MMQ, le 31 août 2020 ;

ATTENDU QUE le 17 septembre 2020, M. Langlois a quitté la MMQ et le dossier (215058-52002001) fut transféré au « Service d'assistance juridique de la FQM/MMQ (SAJ) » ;

ATTENDU QUE nous n'avons pas été informé que notre banque d'heures d'assistance serait affectée ;

ATTENDU QUE le 28 septembre 2020, Me Antoine Bouffard, avocat du service d'assistance juridique, nous a avisé qu'il assurerait le suivi du dossier ;

ATTENDU QUE ce n'est que le 23 octobre 2020 que Me Bouffard nous a rendu un avis sur la demande de permis datée du 26 août 2020;

ATTENDU QUE dans l'avis de Me Bouffard il est écrit, et je cite :

*« À la suite de notre analyse du champ d'application de l'article 7 de la Loi sur la sécurité civile et au regard des raisons ayant mené aux dommages de la Propriété, relatés dans le jugement rendu par la Cour d'appel à l'égard des derniers dommages subis<sup>1</sup>, il nous apparaît que cette disposition ne soit pas applicable, techniquement, pour refuser d'émettre un permis. »;*

POUR  
CES MOTIFS,

- étant donné que c'est la MMQ qui nous demandait, dans un premier temps, de ne pas émettre un permis et que dans un deuxième temps celle-ci nous répondait que cette disposition n'était pas applicable ;
- que ce n'est pas la Municipalité qui a demandé l'avis du service d'assistance juridique, mais bien un responsable de la MMQ elle-même ;

sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser le Service d'assistance juridique de la FQM/MMQ (SAJ) que la Municipalité de Saint-Siméon refuse de payer la facture N° 00797, au montant de 2 072,43 \$.

**Rés # 20-12-22      ENSEIGNE « PORT-AU-PERSIL » - CÔTÉ OUEST DANS LA VILLE DE LA MALBAIE**

ATTENDU QUE nous avons accordé un contrat, le 5 septembre 2017 (rés. 17-09-13), à l'entreprise « Publimage » pour la confection et l'installation d'une enseigne à l'entrée « ouest » du chemin de Port-au-Persil, qui fut installée en 2019 ;

ATTENDU QUE lors de l'installation, aucune vis ou écrou n'a été aux endroits prévus à cet effet sur ladite enseigne ;

POUR  
CES MOTIFS,

sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mettre en demeure l'entreprise « Publimage » la tenant responsable du bris de l'enseigne « Port-au-Persil », située du côté « ouest » du chemin se rendant au dit secteur, pour les bris survenus lors de forts vents du début du mois de septembre 2020.

**NOTE                      RAPPORT FINANCIER DU CAMPING MUNICIPAL POUR 2020**

Monsieur le maire suppléant, Claude Poulin, dépose le rapport financier du Camping municipal de l'année 2020, se chiffrant en un surplus net de 108 458 \$. Le conseil municipal se joint à monsieur Poulin, pour transmettre une motion de félicitations aux employés pour l'excellent travail effectué en cette période de pandémie.

**Rés # 20-12-23      EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LA PATINOIRE PENDANT L'HIVER 2020-2021**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que M. Yan Tremblay soit embauché comme responsable de la patinoire, sur semaine, pendant l'hiver 2020-2021, à raison de quarante (40) heures / semaine.

Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2019-2024*".

**Rés # 20-12-24      DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DE RECONNAÎTRE DIVERS IMMEUBLES ET LIEUX**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Commission de toponymie du Québec de reconnaître les toponymes suivants :

- l'Hôtel de ville de Saint-Siméon
- la Chapelle McLaren
- la Chapelle de Baie-des-Rochers
- le Parc municipal de la Quatrième chute.

**Rés # 20-12-25      DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

-	Radio CIHO, vœux des fêtes	180,00 \$
-	APBVQ, cotisation 2021	1 017,75 \$
-	Fabrique Saint-Laurent, publicité feuillet paroissial	150,00 \$
-	UMQ, cotisation 2021	737,67 \$

**Rés # 20-12-26      AIDE FINANCIÈRE À CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERTISSEMENT (CDD) DE BAIE-DES-ROCHERS**

ATTENDU QUE la Corporation de développement et de divertissement (CDD) de Baie-des-Rochers a signé une entente de gestion du Centre des loisirs de l'endroit avec la municipalité de Saint-Siméon, propriétaire de l'immeuble ;

ATTENDU QUE normalement, le susdit organisme s'autofinance à même des revenus tirés de diverses activités ;

ATTENDU QU' en 2020, aucune activité n'a pu être tenue en raison de la pandémie de la Covid-19 ;

ATTENDU QUE ledit organisme doit tout de même payer les dépenses courantes de fonctionnement (assurances, électricité, chauffage, etc.) ;

ATTENDU QUE la CDD de Baie-des-Rochers a soumis une demande à la municipalité afin de prendre en charge des dépenses de fonctionnement ;

POUR  
CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière de 1 500 \$ à la CDD de Baie-des-Rochers pour leur permettre de payer leurs dépenses de fonctionnement de l'année 2020. Que, si la situation persiste en 2021, la municipalité analysera la situation financière sur présentation d'une demande dudit comité.

**Rés # 20-12-27      DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU « FONDS RÉGIONAL EN INFRASTRUCTURES DE LOISIRS (FRIL) »**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière à « Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL) » relativement à la construction d'une glissade hivernale près du Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est autorisée à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière.

**Rés # 20-12-28      APPUI À LA RÉOLUTION AE-21 SUR LES MESURES TEMPORAIRES DE L'ASSURENCE-EMPLOI**

ATTENDU QUE les paramètres du programme d'assurance-emploi ont été redéfinis au cours des années 1990, au sens d'imposer des mesures de compression majeures qui ont consacré l'établissement à la baisse d'un programme devenu complexe, inéquitable, arbitraire, et lourd de bureaucratie ;

ATTENDU QUE ce sont d'ailleurs plus de la moitié des chômeurs et chômeuses qui n'y avaient plus accès ;

ATTENDU QUE depuis trois décennies, nous vivons avec un tel programme atrophié ;

ATTENDU QUE la crise sanitaire qui a éclaté au printemps 2020 et qui s'est répercutée dans le monde du travail, avec des taux de chômage atteignant des sommets jamais vus depuis la crise des années 1930, a été un révélateur des failles de ce filet social ;

ATTENDU QUE dès le début de cette crise, le système de l'assurance-emploi s'est littéralement effondré, incapable de répondre à la demande, c'est-à-dire d'assurer à chacun et chacune une protection adéquate ;

ATTENDU QUE c'est un programme alternatif, mis en place en pleine crise, soit la « prestation canadienne d'urgence (PCU) » qui a dû prendre la relève, qui, prolongée jusqu'à 28 semaines, a finalement cédé sa place à compter de la fin septembre 2020 à un régime d'assurance-emploi assoupli ;

ATTENDU QUE de nouveaux programmes de soutien du revenu (« prestations de la relance économique ») ont aussi été créés pour ceux et celles n'ayant pas droit à l'assurance-emploi ;

ATTENDU QUE les décideurs ont pris à bras le corps les fondamentaux du fonctionnement de l'assurance-emploi, là où le bât blessait : l'admissibilité, la période et le taux de prestations, le délai de carence, les rémunérations de fin d'emploi ainsi que les sanctions rattachées aux raisons de fin d'emploi jugées invalides ;

ATTENDU QUE pour ne donner qu'un seul exemple, on a établi un critère unique d'admissibilité, fixé à 420 heures, tout en accordant (une fois) un crédit d'heures s'ajoutant aux heures de travail réelles, afin de faciliter l'admissibilité aux prestations ;

- ATTENDU QUE les mesures mises en place sont novatrices et introduisent un nouveau cadre de protection, mieux pensé, mieux adapté, et plus agile, mais qu'il s'agit d'un cadre temporaire, à durée limitée, car devant se terminer en septembre 2021 ;
- ATTENDU QUE les situations de crise ont souvent agi comme révélateurs des besoins auxquels il fallait répondre. Ainsi, la crise économique des années 1930 a mené à la création de l'assurance chômage. La Seconde Guerre mondiale a conduit le Québec et le Canada à bâtir leur modèle de société et leur filet social. Nous en sommes rendus à l'un de ces moments charnières, et cela doit nous inspirer à aller plus loin, et repenser complètement notre filet social ;
- ATTENDU QUE le Discours du Trône a fixé comme objectif : « Cette pandémie a montré que le Canada a besoin d'un régime d'assurance-emploi adapté au XXI<sup>e</sup> siècle, y compris pour les travailleurs autonomes et les personnes qui travaillent dans l'économie à la demande. » La barre est là : le programme d'assurance-emploi doit être revu en profondeur et modernisé, de façon à mieux refléter les réalités diverses de l'emploi, et en mesure, le cas échéant, d'affronter de nouvelles crises ;
- ATTENDU QUE d'une « réforme temporaire », nous devons passer à une « réforme permanente » visant cet objectif de nous donner un programme d'assurance-emploi dont la couverture aura été élargie et les protections améliorées, assurant ainsi un nouvel équilibre de cette couverture sociale ;
- POUR  
CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au gouvernement fédéral qu'il utilise les mesures temporaires comme point de départ pour mettre en place une réforme permanente de l'assurance-emploi assurant un accès juste, universel et adapté aux nouvelles réalités du monde du travail.

**Rés # 20-12-29 LES PRIX DU PREMIER MINISTRE 2021**

Sur proposition de monsieur Danny Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre la candidature de Mme Annie Tremblay dans le cadre du concours « Les Prix du Premier Ministre, Volet - Excellence dans l'enseignement ».

**Rés # 20-12-30 PRIX DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LES AÎNÉS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre la candidature de M. Gilles Perron dans le cadre du Programme des distinctions honorifiques en vue de recevoir la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés.

**CORRESPONDANCE :**

- **MADAME NANCY FOSTER**  
Fermeture de son salon de coiffure.
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**  
Refus de notre proposition relativement au stationnement pour véhicules lourds.
- **OFFRE DE SERVICES :**
  - o M. Michel Laviolette (agent de changement).

**Rés # 20-12-31**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 45.

*Moi, Claude Poulin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Claude Poulin  
Maire suppléant

---

Sylvie Foster  
Directrice générale